

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 629

Artikel: Un jubilé : les 25 ans du Groupe veveysan pour le suffrage féminin

Autor: O.J.-S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264699>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

M^{lle} Renée BERGUER, 188, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—

ÉTRANGER..... 8.—

Le numéro..... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

Victor HUGO. j

AVIS IMPORTANT

En raison des fêtes de fin d'année qui désorganisent forcément notre horaire habituel, la date de parution de notre prochain numéro sera retardée au samedi 9 janvier 1943.

Les mariages franco-suisse et la nationalité de la femme mariée

La mise à l'ordre du jour de cette question par l'Association genevoise pour le Suffrage féminin avait attiré dans ses locaux un si nombreux public, et si différent de celui qui fréquente habituellement ses séances, que l'on a pu toucher du doigt combien est brûlant le problème que posent de récentes dispositions prises chez nous à l'égard de la femme qui épouse un étranger. Aussi, et bien que M^{me} Leuch, la conférencière de l'autre soir, ait fréquemment traité elle-même ce sujet dans nos colonnes, pensons-nous qu'il n'est pas inutile d'y revenir une fois de plus, afin de préciser encore combien ce point, sans inquiétante gravité il y a une cinquantaine d'années, est maintenant, de par les résultats des conflits de 1914 et de 1939, une cause de souffrances pour des femmes mariées à des étrangers, et devenues, du fait de ce mariage, elles aussi des étrangères dans leur propre pays, qui perdent souvent de ce fait leur droit au travail et à l'assistance.

Ce sont — et en Suisse romande tout particulièrement — les mariages franco-suisse qui créent actuellement de ces situations parfois désespérées. Certes les divers systèmes adoptés par les principaux Etats européens ou d'autre mer présentent une variété qui ressemble souvent à de l'anarchie, et cela malgré les efforts inlassables des grandes Associations féminines internationales (que l'on se rappelle les tentatives pour porter la question devant la S. d. N. et la Conférence de La Haye en 1930); mais les mesures qui nous touchent de si près concernent notre pays et sa voisine d'outre-Jura. C'est en 1927, on s'en souvient sans doute, que la législation française a stipulé que la femme étrangère qui épouse un Français ne devient pas Française sans autre, mais est obligée de faire une demande à cet effet; et depuis 1938, un nouveau décret a précisé que cette demande doit avoir lieu avant la conclusion du mariage; passé ce délai la femme étrangère n'est plus admise par la France.

Force a donc été à la Suisse de décider ce qu'il adviendrait de ses ressortissantes qui, pour une raison ou une autre, n'auraient pas formulé leur demande de devenir Française en temps voulu. Par un arrêté de 1939, le Tribunal Fédéral avait décidé que, dans un cas semblable, la femme suisse qui n'aurait pas demandé la nationalité française resterait suisse. Mais le Conseil Fédéral, en vertu de ses pleins pouvoirs de temps de guerre, n'admit pas cet arrêté et promulgua, lui, que, dorénavant, toute femme suisse qui, volontairement ou involontairement, n'aurait pas formulé de demande d'acquisition de la nationalité française alors qu'elle en avait la possibilité, serait apatriée. Et c'est ainsi que, depuis lors, des femmes suisses ayant épousé des Français se sont trouvées du jour au lendemain exclues de leur propre nationalité!

Ce que cette situation a de tragique, l'on a pu s'en rendre compte par les questions souvent émouvantes (celle par exemple de la femme d'origine suisse d'un prisonnier de guerre français, mariée depuis quatre ans, et n'ayant pas fait de déclaration, qui est de la sorte maintenant sans patrie!) qui ont été posées dans l'auditoire. Nombre de femmes semblaient être très peu et très mal renseignées sur leur situation, et M^{me} Leuch a eu grandement raison de recommander de façon pressante à toute jeune fille épousant un étranger

et à ses parents de s'informer exactement de la nationalité qui serait la sienne. L'Etat-civil de Genève cependant fait beaucoup à cet égard, mais peut-être n'en est-il pas de même dans de plus petits bureaux, où les mariages franco-suisse sont moins fréquents? Et enfin quel plaidoyer en faveur du suffrage féminin que l'incapacité totale où nous nous trouvons nous, femmes suisses, d'obtenir une modification quelconque à cet état de choses si parfaitement injuste pour la femme mariée! et comment nous y prendre sans droit de vote, lorsque le régime des pleins pouvoirs arrivera à son terme, pour obtenir des Chambres l'abrogation de cet arrêté dont les conséquences sont si graves et douloureuses pour tant de nos sœurs?...
K.-G.

Indifférence électorale et suffrage féminin

La participation d'une inquiétante faiblesse (à peine 27 % du total du corps électoral) aux récentes élections genevoises n'a pas manqué de susciter de nombreux commentaires, bien des citoyens voyant là avec raison l'indice d'une désaffection de la chose publique qui peut devenir grave pour la démocratie chez nous.

Evidemment les grands coupables sont les partis politiques, qui, une fois de plus, se sont montrés incapables de renouveler leur programme et de préférer des candidatures sortant de la routine à des combinaisons personnelles. Mais, d'autre part il est curieux qu'en cherchant des remèdes à cet abstentionnisme inquiétant, la majorité de ces médecins de notre régime politique aient surtout préconisé celui du vote obligatoire, qui ne résout rien — parce qu'il ne peut pas créer par la menace de sanctions cet intérêt pour la chose publique qui est l'essence même de la démocratie. On en arrive donc à ce paradoxe de vouloir punir les hommes qui ne votent pas, tout en persistant d'autre part à en refuser le droit aux femmes qui le voudraient! Et dire qu'aucun de ces messieurs n'a paru jusqu'ici s'apercevoir de l'illégalisme de cette attitude!

Une Bâloise à l'honneur

Les nombreuses personnes qui se sont occupées du Secours aux enfants victimes de la guerre organisé par la Croix-Rouge ne sont pas sans connaître, au moins de nom, M^{lle} Mathilde Paravicini, l'organisatrice dévouée et infatigable de ces convois de petits malheureux qui viennent chercher dans notre pays le réconfort et la joie de vivre qu'ils ne connaissent presque plus.

Il faut avoir vu, à leur arrivée chez nous, ces petits visages apathiques et pâles, ces yeux qui n'ont plus des regards d'enfant, mais qui ont gardé la vision terrifiante des horreurs de la guerre, de la fuite sous le feu de l'ennemi, ces petits qui ont ressenti des chagrins trop lourds pour des frères épaules ou des renoncement au-dessus de leur âge..., pour savoir ce que représente pour eux un séjour en Suisse: c'est comme si les portes du Paradis s'ouvraient et ces impressions seront inoubliables. Et lorsque nous les voyons repartir, pleins d'entrain, de bonne humeur, le cœur parfois lourd de devoir quitter de si bonnes familles, c'est un autre enfant qui revient chez lui, heureux, bien portant et confiant dans l'avenir!

Eh! bien tout cela, ils le doivent en grande partie à M^{lle} Paravicini, l'organisatrice incomparable, qui ne fait pas seulement le don de son cœur, mais celui de son indomptable énergie, de sa ferme volonté qui va droit au but et qu'aucun obstacle, dut-il paraître insurmontable à d'autres, ne saurait effrayer ni arrêter. Cette grande philanthrope, nous l'avons vue, pendant la précédente guerre, secourir et soigner avec un dévouement inlassable et une charité sans bornes les malheureux évacués de France et de Belgique qui passèrent si nombreux par Bâle, par tous les temps, à toutes les heures de la journée et de la nuit,



Cliché Mouvement Féministe

Au seuil de l'An nouveau... Courage.

M^{lle} Paravicini était là, à la tête de ses aides nombreuses, attendant parfois pendant de longues heures, ces convois de malheureux, dénués de tout, privés de leur foyer ou séparés d'être chers. Puis ce furent les trains de grands blessés, tous ceux enfin qu'il fallait soigner, réconforter, soulager et nourrir.

A la fin de la guerre, tenant à honorer un si admirable dévouement et une si profonde abnégation, le gouvernement français conféra à M^{lle} Paravicini le titre de chevalier de la Légion d'honneur, distinction que la titulaire porte avec autant de mérite que de modestie. Mais aujourd'hui les concitoyens de M^{lle} Paravicini ont appris avec un plaisir extrême que, lors du *Dies academicus*, la Faculté de médecine de Bâle lui a conféré le titre de docteur *honoris causa* pour...

«...avoir porté aide et secours médical aux victimes des deux guerres, pour s'être occupée avec une énergie presque masculine et un grand amour maternel des enfants innocents des peuples en guerre, au mépris même de sa santé, et pour avoir en ce faisant, contribué au renom de sa patrie».

Nous ne pouvons que nous incliner devant cette femme de bien et la féliciter chaudement de son esprit humanitaire et charitable.
M. S.

Le canton de Neuchâtel a voté une loi sur la „formation ménagère“

Dans sa récente session du 3 décembre, notre Grand Conseil vient de voter le « projet de loi instituant des cours de formation ménagère » qui lui avait été soumis. De ce fait, l'enseignement ménager obligatoire est institué dans tout le canton, alors que, jusqu'ici, 14 communes seulement l'avaient organisé, ce qui était d'autant plus insuffisant qu'elles l'avaient limité presque exclusivement à l'enseignement culinaire.

Le point controversé était celui de l'enseignement post-scolaire, destiné aux jeunes filles

de 15 à 20 ans. Le projet de loi du 12 décembre 1941, élaboré sous la direction de M. A. Borel, alors conseiller d'Etat, l'avait stipulé, mais la Commission du Grand Conseil, lors des récents débats de 1942, fut divisée à ce sujet. La minorité de la Commission, comprenant les partisans de l'enseignement post-scolaire, réussit à faire valoir son point de vue de telle façon que le Grand Conseil lui donna raison. La loi définitivement votée prévoit donc que les cours post-scolaires d'enseignement ménager seront institués dans tout le canton dans un délai de cinq ans.

Ansé se trouve réalisé le vœu des Sociétés féminines, qui s'occupent depuis plus de trente ans de ce problème, et notamment de la Commission cantonale pour le travail ménager, présidée avec tant de compétence par M^{lle} Tribolet.
E. P.

Un jubilé

Les 25 ans du Groupe vevaysan pour le Suffrage féminin.

C'est pour célébrer ce jubilé que les membres de cette association se réuniront à l'Hôtel des Familles le samedi 28 novembre. Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, la présidente, M^{me} Gerhard, salua la présence de déléguées de sociétés amies: M^{me} Jules Cuénod, présidente de l'Union des femmes, M^{me} Dind au nom du Groupe suffragiste de Montreux, M^{me} Favez pour la Société féminine d'abstinence et M^{me} J. Gaudard au nom de la section des Vaudoises « La Vevaysia ». Puis elle rappela les noms des membres fondateurs, parmi lesquels il faut citer M^{mes} Pfeiffer, H. Lüthy, Rita Aguet et M. Truan, qui formèrent en 1917 le premier Comité, et sont encore des membres fidèles à la cause du suffrage féminin.

La parole fut ensuite donnée à M^{lle} A. Quinche, présidente de l'Association vaudoise pour le

suffrage féminin, qui apporta les vœux chaleureux de cette Association à l'occasion de ce jubilé, et fit un bref historique du mouvement suffragiste en Suisse romande. Rappelant que l'Association vaudoise fut fondée en 1907 par M^{me} Girardet-Vielle, quelques années avant l'Association suisse, elle fit remarquer que le canton de Vaud est un des seuls à posséder une association cantonale à laquelle sont rattachés des groupes locaux, fait qui a son importance, les revendications à présenter en haut lieu ayant plus de poids formulées par un comité cantonal que par un ou plusieurs petits groupes locaux. Parmi ces sections, Vevey est un des forts piliers sur lesquels s'appuie l'Association vaudoise pour persévérer dans sa tâche. M^{lle} Quinche dit encore que les temps difficiles que nous vivons avec leurs préoccupations matérielles risquent de faire passer à l'arrière-plan la lutte pour des idées, et exhorta les suffragistes à travailler afin que, dans l'ordre nouveau que l'on nous promet, une place soit faite aussi aux femmes.

Lecture fut ensuite donnée d'une lettre de l'Association suisse pour le suffrage féminin, apportant les vœux du Comité central, et des encouragements à persévérer, dans l'œuvre entreprise, ainsi que d'un message de M^{lle} Gourd, ancienne présidente de l'Association suisse et rédactrice du *Mouvement Féministe*, qui évoquait la mémoire de M^{me} Annette Rieder et Couvreur de Budé, et félicitait le jubilaire pour ses vingt-cinq ans de féconde activité. Puis, ce fut au tour de M^{me} de Montet de retracer l'activité du groupe de 1917 à 1929, période durant laquelle elle en assumait avec distinction la présidence, reprenant la tâche des mains de M^{me} Rita Aguet, la première présidente. Durant cette période, elle releva quelques faits saillants tels que, en juin 1940, après le grand Congrès international suffragiste de Genève, la venue à Vevey de quatre déléguées étrangères (une Scandinave, une Anglaise, une Française et une Tchèque) qui, sous les auspices du Groupe veveysan, donnèrent au Théâtre des conférences fort appréciées par un nombreux public. En 1926, le Don Leslie vint encourager le mouvement suffragiste en Suisse: il s'agissait on s'en souvient, du reliquat d'un fonds que les féministes américaines avaient réuni pour leur propagande en faveur du vote des femmes, et qui fut alloué aux pays qui n'avaient pas encore obtenu gain de cause comme elles, mais à la condition qu'une somme équivalente fût réunie par les sociétés bénéficiaires. De nombreuses conférences eurent également lieu, qu'on nous pardonne de ne pas citer, car cela nous entraînerait trop loin. M^{me} de Montet termina son discours en faisant une comparaison entre l'époque que ces souvenirs font revivre et celle que nous vivons actuellement, et invita les suffragistes à lutter avec une foi toujours plus grande pour obtenir des victoires sur le terrain social.

Puis M^{me} Décombaz, qui reprit la présidence lors de l'élection de M^{me} de Montet au Comité de l'Alliance des sociétés féminines, brossa à son tour un tableau du travail accompli de 1929 jusqu'à nos jours. Parmi cette activité, nous notons tout particulièrement la défense du droit au travail des institutrices mariées, l'introduction d'un membre féminin dans la Commission scolaire,

la propagande active pour la votation fédérale en faveur de la révision du régime des alcools, l'élection de femmes dans les tribunaux de prud'hommes, etc. M^{me} Décombaz se plut à relever combien M^{me} Gerhard, la présidente actuelle, donne de son activité au Groupe veveysan et l'en remercia chaleureusement.

On entendit encore M^{me} H. Luthy, membre fondateur, qui égréna d'une façon très spirituelle quelques souvenirs des débuts du mouvement suffragiste, et de la lutte des suffragettes en Angleterre notamment. M^{me} André Quinche apporta le message des jeunes membres, et conta comment elle fut amenée au mouvement suffragiste en répondant dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* à des attaques d'un adversaire du féminisme. Enfin la présidente, en remerciant les différentes oratrices, dit quelques paroles aimables à l'adresse de M. Truan, trésorier, en lui remettant un témoignage tangible de la reconnaissance du Groupe pour son dévouement depuis de si longues années. On voit que le Groupe veveysan pour le suffrage féminin a pu puiser dans cette jolie fête familiale le courage de reprendre avec ardeur et persévérance la tâche qui lui incombe.

O. J.-S.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

Promotions civiques

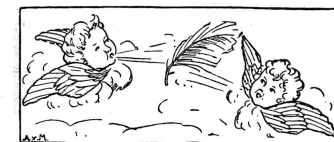
... Exclusivement masculines à Genève...

Malgré les nombreuses démarches et protestations venues de divers côtés, malgré la lettre officiellement adressée au Conseil Municipal et personnellement à chacun des 62 membres de ce corps par le Centre de Liaison des Sociétés féminines, les organisateurs de cette manifestation civique n'ont pas voulu revenir sur leur décision, si bien que, seuls des jeunes gens à la veille de leur majorité ont été solennellement consacrés citoyens lors de la cérémonie du 11 décembre dernier. Il est vrai que « le sexe faible » avait eu accès à la cérémonie puisque c'étaient des membres féminines de Sociétés patriotiques qui étaient chargées de la distribution de la médaille commémorative aux futurs citoyens: n'est-ce pas là un rôle gracieux autant que discret que certains ont jugé tout indiqué d'attribuer à des femmes?...

Relevons d'autre part la proposition fermement faite au Conseil Municipal par M. Jules Calame, que nous en remercions vivement ici, que, dès l'an prochain, ces Promotions civiques soient aussi ouvertes aux jeunes filles.

...Pour les deux sexes à Zurich.

Et ce faisant, l'on n'innovera certes pas comme risquerait de se l'imaginer nos autorités mal informées, puisqu'il y a bien à Neuchâtel qu'à Berne ou à Zurich, les cérémonies de cet ordre réunissent jeunes filles et jeunes gens. Nous avons souvent eu déjà l'occasion de le dire ici, mais nous voudrions spécialement relever le caractère imposant qu'ont eu cette



DE-CI, DE-LÀ

Appel de Noël.

L'Armée du Salut nous écrit :

L'hiver s'annonce douloureux pour les pauvres gens. Leur angoisse est extrême en face des sombres perspectives qui s'ouvrent devant eux. Comment nourrir une famille avec un budget insuffisant ou même inexistant? Que deviendront les personnes âgées et isolées ne pouvant plus travailler? Autant de problèmes tragiques qui se posent devant nos cœurs et nos esprits. Que de détresses nous côtoyons chaque jour!

C'est pourquoi nous souhaitons ardemment que, comme dans le passé, vous nous veniez en aide pour nous permettre d'offrir à nos amis indigents un beau présent de Noël.

Hélas! le panier traditionnel ne peut plus être donné à cause des restrictions. Mais il sera remplacé par des bons d'une valeur équivalente, permettant l'achat gratuit de marchandises au moyen des tickets mensuels. Ouvrez donc vos cœurs et vos bourses en réponse à notre appel, afin que nous puissions faire beaucoup d'heureux.

H. ROSSEL, directrice.

année les Promotions civiques zurichoises, célébrées le 15 novembre dernier. Plus de 2.500 jeunes gens et jeunes filles étaient rassemblés au Palais des Congrès, où les accueillirent des conseillers municipaux en grand nombre, au milieu des fleurs et des drapeaux et aux sons de la musique. Après un discours de bienvenue de M. Nobs, président de la ville de Zurich, ce furent, chose intéressante, deux jeunes qui prirent la parole. Lui, H.-U. Rubel, déclara tout net que ce que la génération montante voulait avant tout, c'était une active collaboration bien davantage que des paroles: elle, Annemarie Euster, prononça, fait malheureusement trop rare chez ses contemporaines, un discours nettement suffragiste. « La démocratie actuelle, a-t-elle dit en substance, doit se développer encore et devenir une vraie démocratie, en reconnaissant à la femme ses droits complets de citoyenne. Car la démocratie n'est pas la souveraineté des hommes, mais bien la souveraineté du peuple: or les femmes font aussi partie du peuple. C'est dans ces conditions que leur majorité représentera pour la jeunesse féminine suisse toute sa pleine signification, en lui permettant de collaborer politiquement et économiquement à l'œuvre commune de l'avenir ».

Bravo!

E. Gd.

P. S. — Merci au *Messenger Social*, qui a si vaillamment mené campagne en faveur de la participation féminine à cette manifestation, pour sa jolie idée de publier le discours qui aurait dû être prononcé si les jeunes filles avaient été admises à cette fête, et merci pour tout ce que ce discours contient d'excellent.

Tous les dons en nature, vêtements, jouets, etc. sont reçus par l'Œuvre des Bas-Fonds, rue Fendit, 45, Genève. Compte de chèques postaux 1. 4084.

Notre frère jumeau.

C'est *Pro Juventute* qui, né comme nous en 1912, célèbre comme nous également en ce début d'hiver l'anniversaire de sa fondation.

Nos lecteurs connaissent trop bien l'œuvre magnifique accomplie en faveur de l'enfance et de la jeunesse par notre jumeau pour que nous en donnions le détail ici. Certes, déjà et bien avant sa création, il existait en Suisse des œuvres de protection de l'enfance, mais son mérite a été de les coordonner et de les harmoniser, d'introduire des méthodes nouvelles, de s'élever à des conceptions plus hautes et plus modernes, bref de doter notre pays d'une admirable organisation, toujours en éveil pour élargir son champ d'action suivant les besoins de l'actualité, et qui sait d'autre part garder son indépendance, en faisant démocratiquement appel à chacun pour constituer les sommes considérables qu'exige l'accomplissement de sa tâche. Ce n'est pas dans nos colonnes qu'il est nécessaire d'exposer comment l'idée générale de la vente des timbres de *Pro Juventute* a pris essor en Suisse, mais c'est sans doute une occasion de plus de rappeler que ces timbres et ces cartes sont encore en vente jusqu'à la fin du mois, et que en achetant un des meilleurs moyens de fêter cet anniversaire.

Et disons en terminant tous nos remerciements à notre jumeau pour le mot aimable qu'il a inséré, à l'occasion de notre jubilé à nous, dans le dernier numéro de sa *Revue*, et auquel le *Mouvement* n'a pas manqué d'être fort sensible.

E. Gd.

A NEUCHÂTEL

L'élégibilité des femmes dans l'église

Siégeant à la fin d'octobre, la Constituante de la future Eglise neuchâteloise a discuté de la question: Les femmes sont-elles éligibles aux autorités de l'Eglise?

Le *Journal religieux* rend compte en ces termes de ses délibérations dans un article signé L.-W. C.:

«...La sous-commission chargée de cette étude apporta, à la Constituante, une réponse unanime et affirmative: 1. Elles le sont dans le cadre de leur mission de femmes; 2. Elles le sont aussi du point de vue biblique.

Dans son rapport, la sous-commission proposait l'élégibilité des femmes du Collège des Anciens et au Conseil d'Eglise.

Après une longue et souriante discussion — tout à l'honneur de ces dames — l'élégibilité fut admise au Conseil d'Eglise, refusée au Collège des Anciens.

"LE CARILLON" Place Chauderon LAUSANNE
Restaurant - Tea-room sans alcool
Restauration soignée à prix modiques
Son Tea-room



Livres reçus

Esther STÄHLBERG: *Le testament de Mathilda Wrede*. Traduit et adapté du suédois par Jean-Louis Perret. Un vol. broché 6 fr. relié 9 fr. Ed. Delachaux & Niestlé S. A., Neuchâtel et Paris.

Un testament, une biographie. Testament dans ce sens que, peu de temps avant sa mort, Mathilda Wrede confia à son amie, l'auteur du livre, la tâche d'écrire d'elle-même une nouvelle biographie. Pensait-elle que celle-ci serait plus scrupuleusement exacte, plus parfaitement compréhensible que les autres qui avaient déjà paru? Nous l'ignorons. En tous cas, elle respire la sincérité, l'admiration, la tendresse pour celle qui,

de son vivant, mérita l'appellation universellement connue d'« amie des prisonniers ».

Cette biographie, qui offre au lecteur un portrait des plus vivants de Mathilda Wrede, nous initie en même temps aux mœurs et aux coutumes finlandaises, à la vie sociale du pays comme à l'existence laborieuse du paysan, et fait passer sous nos yeux les paysages caractéristiques de cette Finlande si lointaine et dont on savait si peu de choses jusqu'à la dernière guerre. Mais c'est avant tout, naturellement, l'apostolat d'une femme, son œuvre magnifique par amour des réprimés de ce monde.

Ces parias, ce rebut de l'humanité, redouté, repoussé, méprisé, elle les a approchés sans répugnance, sans crainte ou si parfois, dans les cas les plus terribles, un peu d'angoisse s'y mêlait, c'était sans qu'on pût s'en douter jamais, tant était souveraine sa maîtrise d'elle-même. On les voit de près, nombreux, les hommes qui constituaient la lie de leur patrie: leurs crimes nous sont révélés. Dans les cellules individuelles où ils étaient relégués, enchaînés cruellement, mais capables néanmoins de bouger et de ne pas manquer un mauvais coup si l'occasion s'en présentait, une frêle jeune fille de vingt ans osait s'aventurer, rester quelquefois une heure entière en tête-à-tête avec des brutes de la pire espèce. Les gardiens, qui l'avaient en vain priée de renoncer, de ne pas s'exposer à de pareils risques, attendaient dehors le moment de voler à son secours. Inutile souci: par son courage, par sa foi, par sa dévotion absolue, elle persuadait le plus souvent ces misérables, elle gagnait leur confiance; ils se confessaient désespérément; quand elle les quittait ils demandaient à la revoir, et bien souvent la

bonne graine levait: c'étaient de nouveaux êtres, régénérés, chez qui elle avait su réveiller ce qui demeurait encore en eux de bon.

Mais il est temps de dire un peu ce que furent l'enfance et la première jeunesse de cet être d'exception; et dans quel milieu éminemment favorable, naquit et mûrit sa vocation sublime — le mot n'est pas trop fort. Dernière de neuf enfants, elle n'avait que neuf mois lorsque sa mère mourut, la confiant à son aînée, Hélène, âgée de dix-sept ans, qui sut remplacer la défunte auprès de ses frères et sœurs avec un amour tout maternel.

De bonne noblesse finlandaise, le baron Wrede était gouverneur de province. On passait des mois dans le vaste domaine de Rabbelugn, où il y avait toujours maison ouverte pour sa nombreuse parenté, bien qu'il exerçât ses fonctions dans la ville de Vasa. C'était un homme très épris de la vie de famille, une âme ouverte à toutes les idées généreuses.

Tilda-Mathilda, la cadette, n'était pas une petite fille modèle; elle avait ses défauts, mais déjà se dessinaient les qualités essentielles qui devaient l'amener à consacrer sa vie aux malheureux en s'oubliant dans cette noble tâche: la pitié, la ténacité, une rare énergie et un don, peut-être plus rare encore, de compréhension. Comme leurs amies et leurs camarades, les filles du gouverneur devaient paraître dans les réunions mondaines. Mathilda n'y fit point d'exception; souvent même, elle en était le boute-en-train, mais d'autres fois, on l'en sentait totalement absente. Puis vint sa grande décision de visiter les prisonniers, et peu à peu, de se consacrer entièrement à eux. Le baron Wrede y consentit, non sans appréhensions certes, mais il comprit que rien n'au-

rait pu détourner sa cadette de l'œuvre qui l'attirait irrésistiblement.

Profondément religieuse, elle et ses frères adhérèrent avec enthousiasme au mouvement de réveil dont l'élan avait été donné par l'Américain Moody et qui eut des répercussions jusqu'en Finlande et en Russie. Elle était soutenue toujours par sa foi et elle savait la communiquer; c'était sa grande force au milieu des drames quotidiens où elle avait choisi de vivre. Roman prodigieux.

Il faut lire les témoignages des prisonniers, leurs lettres, le récit de leurs entretiens avec elle, pour avoir une idée des vrais miracles que sut accomplir cette âme de feu, cette véritablement grande âme, et de la somme de bienfaits que Mathilda Wrede répandit sans compter parmi les forçats et les condamnés à la peine capitale.

M.-L. P.

Marie FREITAG: *La Maison verte*. Histoire pour les enfants, trad. de l'allemand par M.-T. Flüeler. Librairie Payot, Lausanne-Genève-Neuchâtel-Vevey-Montreux-Berne-Bâle, 1 vol. couv. illust. Prix: 4 francs.

Cette habitation, que sa couleur « un vert frais et gai, si frais qu'il semble peint d'hier » distingue des autres maisons, cette habitation d'apparence si gaie, abrite naturellement un gai petit peuple d'enfants. Ils sont cinq, plus deux chiens, voisinant, jouant, travaillant ensemble, courant les mêmes aventures, dans une union pas toujours parfaite. Mais la querelle est bientôt apaisée. Sans la concorde, plus moyen de jouer. La gaieté est sœur de la bonne entente. C'est pourquoi les enfants ne restent jamais longtemps rancuniers.

Conté avec humour et dans un esprit à la fois moderne et moral, que la traductrice a su conser-

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
École LEMANIA
LAUSANNE

33 professeurs
méthode approuvée
programmes individuels
gain de temps